



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VENDEGIES-SUR-ECAILLON

Séance du 10/05/2023 – 20h30

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : /

Date de convocation

03/05/2023

Date d'affichage en ligne

17/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie à vingt heures trente minutes au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean FAURE.
Étaient présents (13) : M. Daniel BOUTELIER, M. Benoit CARION (à compter du point n°2), MME Brigitte DECAUX, M. Cédric DERET, M. Jacques DOMAS, M. Jean FAURE, MME Joselyne GILLERON, MME Christel GRATTEPANACHE, M. Hubert CARPENTIER, M. Louis LEBRIEZ, MME Nathalie LODATO, M. Philippe PIERART, MME Catherine WITASSE

Avait donné pouvoir (2) :

MME Mélanie BACQ donne pouvoir à M. Daniel BOUTELIER
MME Marie GUILLAUMON donne pouvoir à M. Benoit CARION

Étaient excusés (2) : MME Mélanie BACQ, MME Marie GUILLAUMON

Absents (0) :

Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal

M. Louis LEBRIEZ est nommé Secrétaire de Séance

Numéro interne de l'acte : DCM 2023/4/2

Thème : commande_publique / Marchés publics

OBJET : LANCEMENT PROCEDURE MAPA MAITRISE D'ŒUVRE : RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DE LA SALLE COMMUNALE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la fermeture de l'établissement recevant du public dénommé « salle communale » le 16 janvier 2023 en raison d'un risque d'effondrement de la charpente.

Des travaux sont donc nécessaires à la réfection d'une nouvelle toiture. Dans ces conditions, il apparait opportun de revaloriser ce patrimoine dans sa globalité. Ainsi il est proposé au Conseil la rénovation complète du bâtiment. Cette rénovation s'entend sur le plan thermique (isolation), énergétique (modification du mode de chauffage / réfection de l'électricité) et structurel (création d'une nouvelle toiture).

Afin de mener à bien ces missions, il convient de sélectionner un Maitre d'œuvre, qui proposera un projet et s'assurera de sa mise en œuvre, jusqu'à la livraison complète du bâtiment.

La première étape consiste, préalablement à la sélection d'un Maitre d'Œuvre, en la définition précise du programme et en la mise en place d'une enveloppe financière prévisionnelle.

➤ 20h36 : Arrivée de M. Benoit CARION

Afin d'obtenir les informations nécessaires au lancement du marché de maitrise d'œuvre, une rencontre est prévue avec le Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis, pour un soutien technique à la réalisation de ces travaux.

Le bureau municipal espère pouvoir lancer les démarches de sélection d'une maitrise d'œuvre dès que possible, notamment afin d'obtenir des subventions pour l'année 2024 et ainsi prévoir une réouverture du bâtiment début 2025.

Il est proposé au Conseil de discuter de ce projet, sachant que des réunions de commission de travaux seront prévues au fur et à mesure de l'avance du projet.

Pas de vote. Point à l'ordre du jour informatif.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Vendegies sur Ecaillon,

Le Secrétaire de Séance
M. Louis LEBRIEZ

Le Maire,
Jean FAURE